



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

PREFECTURE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITÉS LOCALES  
Bureau de l'Utilité Publique

**ARRÊTÉ n°2011265-0005 du 22 septembre 2011**

**OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement.**

**Classement des activités relevant de la nouvelle nomenclature déchets de l'exploitation de Madame Huguette LALOUETTE située 12, route d'Alençon à OISSEAU-LE-PETIT**

**LE PREFET DE LA SARTHE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le titre 1er du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'annexe à l'article R 511-9 du code de l'environnement constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU les décrets n° 2009-1341, 2010-369 et 2010-875 modifiant la nomenclature des installations classées exerçant une activité de traitement de déchets ;

VU la circulaire du 24 décembre 2010 relative aux modalités d'application des décrets précités ;

VU l'arrêté préfectoral n°01-4740 du 7 novembre 2001 autorisant M. Albert LALOUETTE à exploiter les installations situées à OISSEAU-LE-PETIT ;

VU le récépissé de changement d'exploitant du 16 août 2006 concernant le transfert de l'autorisation précitée au nom de Mme Huguette LALOUETTE ;

VU l'arrêté préfectoral n°06-5769 du 25 octobre 2006 agréant Mme Huguette LALOUETTE pour effectuer la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage ;

VU la lettre du 26 avril 2011, de Mme Huguette LALOUETTE à OISSEAU-LE-PETIT présentant les nouvelles rubriques de classement de ses activités ;

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre à jour le classement des activités de Mme Huguette LALOUETTE notamment au regard de la nouvelle nomenclature déchets, activités qui relevaient précédemment d'un classement sous la rubrique 286 ;

**Considérant** que les installations ont été régulièrement mises en service et qu'elles bénéficient de l'antériorité ;

**Sur proposition** de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La liste des installations exploitées par Mme Huguette LALOUETTE située 12, route d'Alençon sur la commune d'OISSEAU-LE-PETIT et répertoriées dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est mise à jour suivant le tableau ci-après :

Rubrique	Désignation des activités	Grandeur caractéristique	Régime
2712	<b>Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage</b> La surface étant supérieure à 50 m <sup>2</sup>	715 m <sup>2</sup>	A

A (autorisation), D (déclaration) ou NC (Non Classé)

Le présent article abroge et remplace l'article 1.2 de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2001 sus-visé.

**Article 2 :**

La secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe, le Maire d'OISSEAU-LE-PETIT, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE PREFET**

  
 Pour le Préfet,  
 La Secrétaire Générale

**Magali DEBATTE**